

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juillet 2026

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14 Convocation en date du : 02 juillet 2026 Affichée le : 02 juillet 2026	Le sept juillet deux Mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BANCEL Béatrice, BEAUGENT Marlène, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Maryline, FOUGERE Gilbert, LEROI Nicolas, OBLETTE Sandra, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne, VIAL Pierre-Alexandre Absents excusés : FORISSIER Johan Secrétaire de séance élu : TISSEUR Fabienne
N° 2026D410	CLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B NUMERO 1427 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en son article L2121-29,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment en ses articles L 141-1 et L 141-3,

Considérant que Monsieur le Maire fait état aux membres du Conseil Municipal que la parcelle cadastrée Section B Numéro 1427, d'une superficie de 1.227 m², alors constitutive de Rue des Tilleuls, relève de la propriété de la COMMUNE,

Considérant que Monsieur le Maire explicite aux membres du Conseil Municipal la nécessité de classer ladite parcelle dans le domaine public communal et de mettre à jour le tableau de classement des Voies Communales,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le classement de la parcelle cadastrée Section B Numéro 1427, ci-avant désignée, dans le domaine public communal.
- Approuver la mise à jour le tableau de classement des Voies Communales.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le classement de la parcelle cadastrée Section B Numéro 1427, ci-avant désignée, dans le domaine public communal.

APPROUVE la mise à jour le tableau de classement des Voies Communales.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de Séance
Fabienne TISSEUR

ROZIER EN DONZY, le 20/07/2026
Signé : le Maire, Didier BERNE

